

Maîtres & Maîtres de Bois.

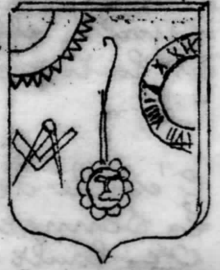
Fabricants.

Pendules de style.

Carillans.

Horloges de luxe.

Restaurations.



Art et Précision.

Rue de l'Étuve, 15.  
Bruxelles.

L'Orloge Amoureuse.  
par Triffart.

(Voy. le journal des Savants, ann 1789.)



L'Orloge est, au vrai considéré,  
Un instrument très bel et très notable,  
Et s'est aussi plaisant et pourpitale,  
Car nuit et jour les heures nous aprent  
Par la subtilité qu'elle comprent  
En l'absence même du Soleil:

Dont on doit mieux priser son appareil,  
Ce que les autres instruments ne font pas,  
Tant soient faits par art et par compas:  
Dont celi tiens pour vaillant et pour sage  
Qui en trouva premierement l'usage  
Quant par son sens il commença et fit  
Chose si noble et de si grand profit ---

Or, veuil parler de l'estat de l'Orloge:  
La premieraine roe (roue) qui y loge,  
Celle est la mère & li commencement  
Qui fait mouvoir les autres mouvemens  
Dont l'Orloge a ordenance et maniere.  
Pour ce poert (peut) bien ceste roe premiere  
Signifier très-contraignablement  
Le vrai Désir que le cuer d'homme esprent ---

Le plank (noied) trop bien à la beauté s'accorde,  
Plaisance s'est montrée par la corde  
Si proprement, qu'on ne paroit mieulz le dire;  
Car tant ensi que le contrepois tire,  
La corde à lui, et la corde tirée,  
Quant la corde est bien à droit attirée,  
Retire à luy et le fait esmouvoir  
Qui autrement ne se paroit mouvoir  
Ensi Beauté tire à soi et esraieille  
La plaisance don cuer ---

Après, affiert à parler don dyal (mouvement  
divine).

Et ce dyal est la roe iournal,  
Qui en ung jour naturel seulement,  
Si moert (se meurt) et fait un tour précisément  
Ensi que le Soleil fait un seul tour  
Entour la terre en un naturel jour  
En ce dyal, dont grand est li merites,  
Sont les heures xiiii desertes.

Pour ce poele - il y a 111 brochettes (les chevilles de la roue qui lèvent la détente du marteau des heures)

qui font sonner les petites clochettes,  
Car elles font la détente descendre,  
qui la roue chantore fait estendre  
Et li mauvais très ordonnement,  
Pour les heures monstrier plus clereement.  
Après, affiert dire quel chose il l'age,  
En la tierce partie de l'Orlage:

C'est le devrain (dernier) mouvement qui ordonne  
La sonnerie, ainsi qu'elle sonne.

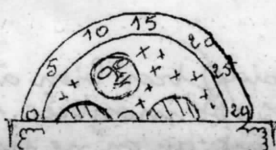
Or, fault sçavoir comment elle se fait.  
Pour deuse roes ceste œuvre si parfaite,  
Si parte o li (avec elle), ceste première roe,  
Un contrepoids par qui se se roe (elle se meut)  
Et qui le fait le mauvais, selonc m'entente,  
Lorsque levée est à point la destinte.  
Et la seconde est la roue chantore (roue de la  
sonnerie).

Ceste a une ordonnance très notore (notable)  
que d'attachier les clochettes petites,  
dont nuit et jour les heures dessus dites  
sont sonnées, soit estés soit yvres,  
Ensi qu'il apertions, par chant d'irrés - - -  
Et pour ce que li Orlage ne poest  
aller de soy, ne n'ait le meut,  
Se il n'a qui le garde et qui en songne (qui  
en prend soin).

Pour ce il faut, à sa propre besongne,  
Un orlagier avoir, qui tart et tempre  
Diligemment l'administre et attempere  
(à propos),  
Les plans (les poids) relieve et met à leur devoir,  
Et si les fait riement (par ordre) mauvais.

Et les roes amodere et ordonne  
Et de donner ordonnance l'ordonne,  
Encores met li orlagiers à point  
Le foliot (le modérateur du balancier) qui  
ne cesse point.  
Ce fuselet et toutes les clochettes,  
dont les heures qui ens au dial sont  
de sonner très certaine ordonnance ont,  
Mais que levée à point soit destinte.

Encore poest mault, selonc m'entente,  
li orlagiers, quant il en a loisir,  
toutes les lois qu'il il vient à plaisir,  
faire sonner les clochettes petites  
sans deviner (d'érégler) les heures des  
dessus dites - - -



Maquina que bis sex tam  
juste dividet horas justitiam servare  
monet legesque tenet.

(La machine qui divise avec tant de  
justesse les douze heures du jour apprend  
à observer la justice et les lois)

Inscription sur marbre de l'horloge  
que Charles V fit construire en 1370;  
elle fut la première qui ait possédé  
la capitale du Royaume de France.